



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016

Séance du : 19 septembre 2016

Date de convocation : 13 septembre 2016

L'an deux mil seize et le dix-neuf septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, FAUST Alain, GAILLARD Florence, GARDENT Bruno, JACOB Roland, SIONNET Philippe

Pouvoirs de : MATHON Sylvie à SEVREZ Jean-Pierre et PIC Jean-Pierre à JACOB Roland

Secrétaire de séance : GAILLARD Florence

OBJET : REFECTION CALADES RUES DES HIERES

Le maire expose au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 29 mars 2016 concernant le financement de la réfection des calades des rue des Hières.

Il y a lieu de modifier le plan de financement ainsi :

Montant des travaux :

Terrassements, voiries – base :	125 360.00 € HT
Terrassements, voiries – extension ancienne école :	23 360.00 € HT
Total :	148 720.00 € HT

Financement :

Région FRAT 30 %	44 616.00 €
Autofinancement communal 70 %	104 104.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve ce plan de financement

Délibération adoptée à l'unanimité.

TELEPHERIQUE DES GLACIERS DE LA MEIJE

Le maire expose au conseil municipal que dans la perspective de la fin de la concession du téléphérique avec TGM, il serait opportun de demander en référé une expertise sur l'état des installations existantes, téléphérique, télésiège, mais aussi des installations non reconstituées (liaison 3200), et le coût des remises en état d'entretien « normal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et donne l'autorisation au maire d'engager une demande devant le Tribunal Administratif de Marseille en vue de faire expertiser l'état des installations gérées par TGM dans le cadre de sa concession et les coûts de remise en état d'entretien normal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

TERRAINS INSCRITS EN EMPLACEMENTS RESERVES AU PLU

Le maire expose au conseil municipal que lors de l'établissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) un certain nombre de terrains ont été portés en emplacements réservés en vue de réaliser des infrastructures routières (stationnement).

Il propose de lancer une procédure d'achat pour les terrains suivants situés au chef-lieu :

AB 551 de 112 m2 appartenant à Mme MAROT née BERTHET Yvonne
AB 118 de 878 m2 appartenant à Mme GALTAT COUTURIAUX Claire
AB 719 de 190 m2 appartenant à Mme JUGE née SALAC Julienne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces achats de terrains, les prix étant les suivants :

AB 551 de 112 m2 appartenant à Mme MAROT née BERTHET Yvonne au prix de 17 € le m2
AB 118 de 878 m2 appartenant à Mme GALTAT COUTURIAUX Claire au prix de 17 € le m2
AB 719 de 190 m2 appartenant à Mme JUGE née SALAC Julienne au prix de 3 € le m2

Délibération adoptée à l'unanimité.

DON DES TERRAINS FAMILLE BOUCHARD JUGE

Le maire expose au conseil municipal que Mesdames JUGE née BAUDAT Nicole, BOUCHARD née JUGE Michèle et JUGE Marie-Odile proposent de faire don de leurs terrains à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte ce don
- autorise le maire ou un adjoint à poursuivre la procédure
- précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune

Délibération adoptée à l'unanimité.

INSTALLATION RAFTING A L'ARBORETUM

Le maire expose au conseil municipal que la société NO LIMIT RAFTING qui est installée depuis plusieurs années sur la commune au lieu-dit « le Rocher Mouillé », envisage d'installer sa base d'eaux vives à l'Arboretum sur des terrains communaux afin d'être à proximité de la rivière « La Romanche » qu'elle utilise pour le raft. Elle demande à bénéficier d'une convention pour l'utilisation de terrains communaux afin d'y installer un chalet démontable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour établir une convention d'utilisation d'une partie des terrains communaux cadastrés AB 189 et 685 pour une période de 10 ans
- le loyer pour l'emprise du chalet est celui appliqué aux terrasses de restaurant (en 2016 : 5 € le m2 par an)

Délibération adoptée à l'unanimité.

BAIL EMPHYTEOTIQUE BUREAU DES GUIDES POINT INFO

Le maire expose au conseil municipal que le bureau des guides de la Meije utilise depuis plusieurs années le bâtiment communal « point d'info » et demande à bénéficier d'un bail emphytéotique sur ce bâtiment dont il assure le fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise le maire ou un adjoint à se rapprocher du notaire pour établir ce bail pour une durée de 30 ans.

Délibération adoptée : huit voix pour et une contre (Philippe SIONNET).

ECHANGE DE TERRAINS AVEC M. ET MME FAURE

Le maire expose au conseil municipal que Marie-Hélène et Jean-Pierre FAURE demandent à échanger un terrain avec la commune.

Mme et M. FAURE cèderaient le terrain cadastré AB 123 de 56 m² en échange du cabanon situé sur la parcelle AB 285 propriété de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte cet échange
- Précise que les frais de délimitation du terrain sur lequel est implanté le cabanon et les frais de notaire sont à la charge de Mme et M. FAURE
- autorise le maire ou un adjoint à poursuivre la procédure

Délibération adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION ENFOUISSEMENT CANALISATION AUX CLOTS

Le maire expose au conseil municipal que Mme et M. Mao souhaitent enfouir un tuyau dans le domaine public pour alimenter en eau leur maison des Clots, depuis la fontaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte et autorise l'enfouissement d'un tuyau de diamètre 32 cm dans le domaine public pour alimenter la maison de Mme et M. MAO aux Clots. Le branchement de la prise d'eau se fera sur le trop-plein de la fontaine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

FAURE Jean-Louis
Absent

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain
Absent

GAILLARD Florence

GARDENT Bruno

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie
Pouvoir à Jean-Pierre SEVREZ

PIC Jean-Pierre
Pouvoir à Roland JACOB

SIONNET Philippe

SEVREZ Jean-Pierre